



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DE LOT-ET-GARONNE

Pôle Territoires

**Madame la Directrice
DDT 47
1722, Avenue de Colmar
47916 AGEN Cedex 9**

Agen, le 5 septembre 2017
N/Réf. : SBC/CDI/LM/418
Objet : Etude impact Lé vignac-de-Guyenne
Dossier suivi par Céline DUPRAT-INVERNIZZI
Tél. : 05.53.77.83.24

Madame la Directrice,

Nous avons pris connaissance du projet de centrale photovoltaïque au sol à Lé vignac-de-Guyenne d'une surface de 4,4 ha porté par la société LEVIGNAC-DE-GUYENNE SOUS LE SOLEIL.

La production d'électricité à partir de l'énergie solaire connaît un essor important ces dernières années, et le démarchage des agriculteurs par des entreprises spécialisées est de plus en plus fort (centrales au sol, bâtiments « clef en main »). La Chambre d'agriculture comprend cet engouement motivé par le Grenelle de l'Environnement et plus récemment par la Loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte.

Toutefois, nous nous devons de protéger l'espace agricole et l'activité de ceux qui l'occupent. Dans cet objectif, les élus de la Chambre d'agriculture ont déterminé une ligne de conduite à tenir sur ce type d'installation :

Nous ne remettons pas en cause les installations photovoltaïques sur toitures ou sur terrains abandonnés, comme les friches industrielles, mais nous sommes plus réservés lorsque cela impacte des terrains agricoles même si les élus de la Chambre d'agriculture sont attachés au droit de propriété et à la liberté de chaque propriétaire foncier de réaliser son projet sur ses terres. Aussi, sur ce type de projet nous analysons les dossiers au cas par cas.

Après consultation, nous remarquons que le projet s'insérera convenablement dans son environnement par l'implantation de haies.

.../...

Fort de ces éléments, la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne appuie ce projet et émet donc un avis favorable sur cette demande de permis de construire.

Nous vous remercions de la prise en compte de ces observations, que nous sommes disposés à vous expliciter.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président de la Chambre d'Agriculture
de Lot-et-Garonne



The stamp is circular with a decorative border. Inside, it contains the text: "Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne" at the top, "1908" at the bottom, and "Serge Bousquet-Cassagne" in the center.

Serge BOUSQUET-CASSAGNE